



Simulation visuelle du mât de mesure éolien

Mesdames, Messieurs,

Voici la deuxième lettre d'information concernant le projet éolien à l'étude sur la commune de Mâron. Suite à l'accord trouvé entre la société JPee et l'aviation civile, le projet a officiellement lancé les études écologiques afin de mesurer l'état de la biodiversité sur le site d'implantation et alentour.

Dans l'avancement du projet, nous souhaitons vous communiquer les différentes étapes de celui-ci.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, ce projet éolien représente une opportunité pour notre commune afin d'assurer l'avenir et d'améliorer notre cadre de vie.

Amicalement,

Le Maire, Jean-Claude BALLON



Un projet éolien à Mâron

En 2016, les communes de Sassierges-Saint-Germain et Mâron ont réalisé un **appel à projet** qui a désigné **JP Energie Environnement** comme développeur pour porter un projet éolien sur leur territoire.

Depuis, JPee a dû conduire de longues négociations, notamment avec l'aviation civile, pour obtenir une autorisation de leur part. Cette négociation - qui n'a pas été nécessaire pour le projet de Sassierges-Saint-Germain - est la raison pour laquelle les deux projets ne se sont pas développés à la même vitesse.

Aujourd'hui, les **études environnementales** sont lancées et un **mât de mesure éolien** va être installé en **décembre 2019**.

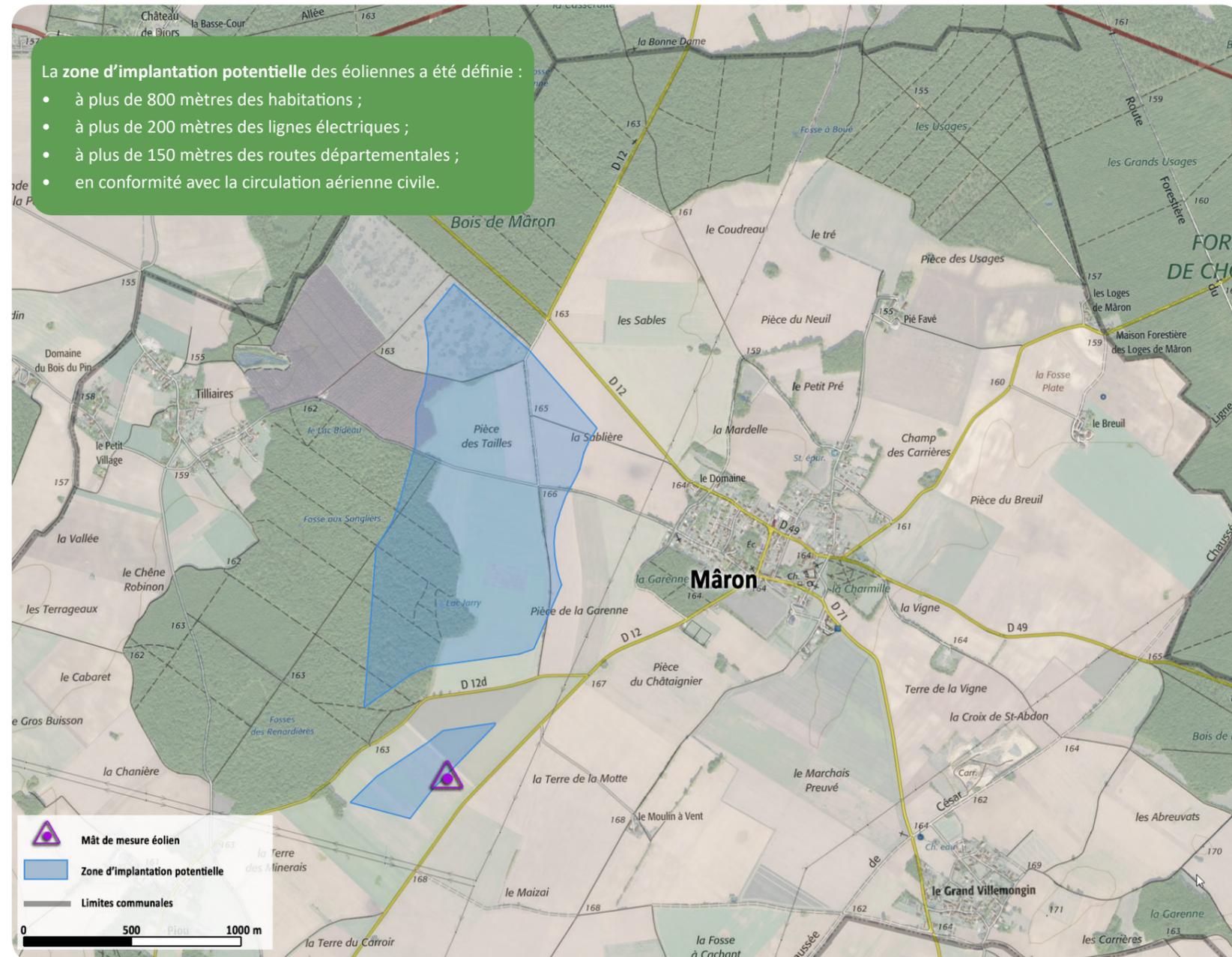
Vous trouverez, au sein de cette deuxième lettre d'information, une carte matérialisant la **zone d'implantation potentielle du projet** ainsi que la **localisation du mât de mesure**, les caractéristiques de l'**étude écologique** (faune, flore, habitats), des informations concernant l'**opération de financement participatif** en cours. Enfin, les thématiques de l'**efficacité de l'énergie éolienne** et du **démantèlement** sont développées.

- ✖ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
Bonne ressource en vent
- ✖ **La contribution du territoire à la Transition Energétique**
Une production locale d'électricité renouvelable
- ✖ **Des retombées économiques durables au niveau communal**
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services
- ✖ **Un partenariat public/privé gagnant**
Participation au capital de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts)
- ✖ **De l'activité économique et de l'emploi**
Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)

Zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle des éoliennes a été définie :

- à plus de 800 mètres des habitations ;
- à plus de 200 mètres des lignes électriques ;
- à plus de 150 mètres des routes départementales ;
- en conformité avec la circulation aérienne civile.



Installation d'un mât de mesure

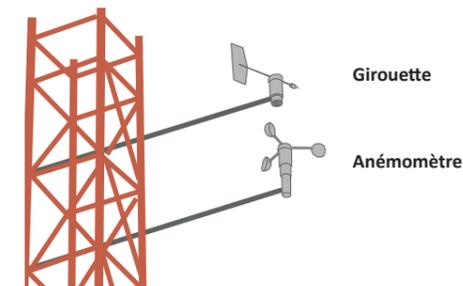
Le mât de mesure éolien sera installé en **décembre 2019** à Mâron ; il mesure **120 mètres**.

Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètre) et la direction (girouette) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

L'analyse des données permettra d'estimer avec précision la production électrique du parc éolien.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet de positionner un capteur à ultrasons (SM4BAT) qui suit et enregistre l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure restera sur site 1 an au minimum.



Lancement de l'étude écologique



Le bureau d'étude **Siteléco** a été missionné par JPee afin de réaliser l'état initial et l'analyse des impacts sur l'environnement (**faune, flore et habitats**). L'inventaire de l'état initial écologique, qui débutera en décembre 2019, couvrira un **cycle biologique complet** (un an).

42 sorties sont programmées dont **19 sorties** pour l'observation de l'**avifaune** et **12** spécifiques à l'étude des **chiroptères**. Le dispositif d'écoute (SM4BAT), positionné sur le mât de mesure **de mars à octobre 2020**, viendra préciser l'**activité des chauves-souris en hauteur**.

L'état initial permettra de guider JPee dans le **choix d'implantation des éoliennes en fonction des sensibilités détectées**. De même, la configuration finale retenue du projet aura pour but d'éviter ou de réduire au maximum les impacts. Siteléco travaillera sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin que le projet ait un impact le plus faible possible.

L'opération de financement participatif

En 2019, JPee a lancé **JPee Eco Epargnants**, sa plateforme de financement participatif. Notre plateforme est **régulée, contrôlée et autorisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)** et elle dispose du statut **CIP, Conseil en Investissements Participatifs**.

En octobre 2019, JPee Eco Epargnants propose aux habitants de Châteauroux Métropole de participer au financement lié à l'installation du mât de mesure à Mâron.

L'enveloppe de cette opération est de 80 000 €. Les emprunts sont émis pour une durée de deux ans, les intérêts sont versés semestriellement et la totalité de l'investissement est remboursée in fine. Les habitants de Mâron et de Sassièges-Saint-Germain bénéficient d'un taux d'intérêt bonifié.

En investissant dans cette opération de prêt participatif, les contributeurs **valorisent leur épargne** et participent pleinement à la **transition énergétique sur leur territoire**. Pour en savoir plus, visitez notre plateforme !



www.jppee-eco-epargnants.fr

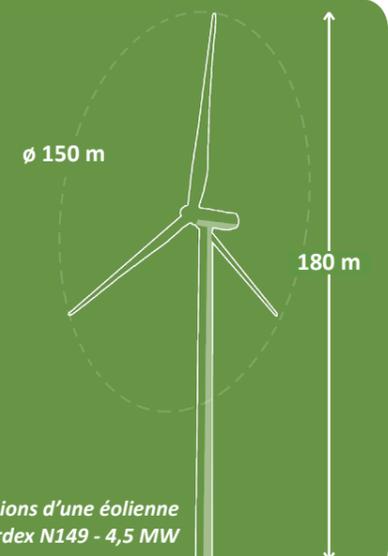
Chiffres clés

Une éolienne de 4,5 MW produit 9 500 MWh par an.

Cela équivaut à la consommation électrique de 4 300 foyers (hors chauffage).

A production égale, 710 tonnes de CO₂ sont évitées par an en comparaison avec le mix énergétique national.

En termes de retombées territoriales, une éolienne générera des retombées liées à la fiscalité et à la convention communale de servitude de l'ordre de 35 000 €/an pour la commune de Mâron, 18 000 €/an de recettes fiscales pour Châteauroux Métropole et 15 000 €/an pour le Département et la Région.



Dimensions d'une éolienne
Nordex N149 - 4,5 MW

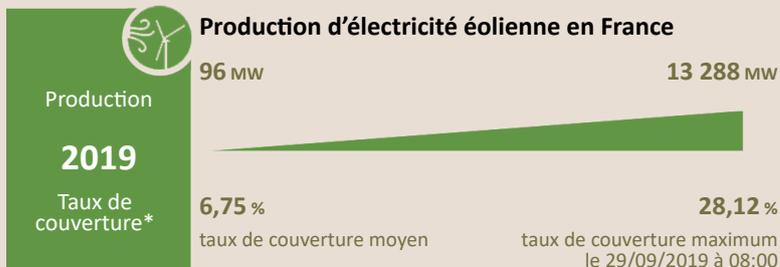
L'efficacité de l'énergie éolienne

La France dispose de nombreux atouts pour que l'éolien devienne une **source majeure d'énergie** et une **composante importante du mix électrique**. Elle dispose :

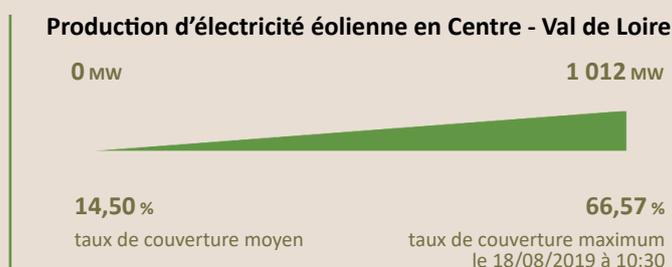
- du **deuxième meilleur gisement de vent en Europe**,
- de la **deuxième façade maritime d'Europe** (pour l'éolien offshore),
- de **3 régimes de vents distincts** qui assurent une stabilité de la production sur l'ensemble du territoire.

L'éolien produit davantage en hiver, lorsque la consommation est plus importante. C'est une énergie fiable : si son **facteur de charge** est en moyenne de 25%, elle produit de l'électricité 80 % du temps.

Données de l'éolien en 2019 (Source RTE/Eco2mix - <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/chiffres-cles>)



* taux de couverture de la consommation nationale par la production éolienne nationale



* taux de couverture de la consommation régionale par la production éolienne régionale

Le cycle de vie et le démantèlement d'une éolienne

L'énergie éolienne est le **deuxième moyen de production le moins carboné** (après l'hydroélectricité). Une éolienne émet 12,7 g équivalent CO₂/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (en tenant compte de la fabrication, du transport, de l'installation et du démontage).

Une éolienne a besoin en moyenne de **6 mois** pour restituer l'énergie consommée pour sa production (durée de vie de 20-25 ans) et en **production**, elle n'émet **aucune quantité de CO2**.

Le cycle de vie d'une éolienne est un processus industriel maîtrisé et anticipé (démontage et recyclage inclus). **Les coûts sont transparents et connus dès le début des projets**. Ils comprennent le **démontage** et la **remise en état des sites**.

JPee doit constituer des garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. L'autorisation préfectorale d'exploiter est conditionnée à la constitution de ces garanties à hauteur de 50 000 € par éolienne. Elles couvrent le **coût net** soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne car environ **85% de l'éolienne est recyclable**.

En aucun cas, le propriétaire ou l'exploitant des parcelles agricoles n'est tenu d'avoir à assurer le démantèlement des éoliennes.



65
salariés



150 mille
foyers alimentés



267 MW
parcs en exploitation

Filiale du groupe Nass, JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes et Montpellier. JPee exploite actuellement 267 MW de projets éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 150 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine, de plus la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 800 MW.



En janvier 2019, JPee a signé un accord de partenariat avec *La Banque des Territoires* (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, *La Banque des Territoires* entre au capital de chaque projet à hauteur de 49%. L'indépendance de JPee est ainsi sauvegardée et ses fonds propres renforcés.

Contact

JPee (Agence Paris)

13 rue de Liège
75009 Paris

tél 01 44 50 55 47 - www.jppee.fr

Alexandre Rosée
Chef de projets éoliens
alexandre.rosee@jppee.fr